Direction Générale Adjointe
Solidarité Territoriale

Direction de la Voirie
Service Entretien et Exploitation de la Route

Le Président du Conseil Départemental du Nord,

Arrêté n° DK-I23-2722

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2023/488 portant délégation de signature,
Vu la demande de la société EIFFAGE en date du 10 juillet 2023 **afin d'exécuter des travaux de pose d'une traversée hydraulique en chaussée pour le compte de Département du Nord sur le réseau routier départemental.**
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 17 juillet 2023 et le 28 juillet 2023, la circulation des véhicules sera interrompue durant 5 jours sur **la route départementale 946 entre les PR 14 + 278 et 14 + 365** [1]sur le territoire **de la commune de MORBECQUE**. Toutefois l'accès aux riverains sera autorisé.

ARTICLE 2 : Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0 et panonceau 'sauf riverains', la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens HAZEBROUCK vers MORBECQUE :
Route départementale 946 sur les communes de : HAZEBROUCK, MORBECQUE
Route départementale 53B sur la commune de : HAZEBROUCK
Route départementale 53 sur les communes de : VIEUX-BERQUIN, HAZEBROUCK
Route départementale 947 sur la commune de : VIEUX-BERQUIN
Route départementale 188 sur les communes de : VIEUX-BERQUIN, MORBECQUE
Route départementale 946 sur la commune de : MORBECQUE.

Pour les usagers utilisant le sens MORBECQUE vers HAZEBROUCK :
Route départementale 946 sur la commune de : MORBECQUE
Route départementale 188 sur les communes de : VIEUX-BERQUIN, MORBECQUE
Route départementale 947 sur la commune de : VIEUX-BERQUIN
Route départementale 53 sur les communes de : VIEUX-BERQUIN, HAZEBROUCK
Route départementale 53B sur la commune de : HAZEBROUCK
Route départementale 946 sur les communes de : HAZEBROUCK, MORBECQUE.

ARTICLE 3 : La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

Signé par : Emmanuel CARON
Date : 10/07/2023
Qualité : Responsable Adjoint du service Entretien et Exploitation de la route - DIRECTION DE LA VOIRIE

ARTICLE 4 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront **à la charge de l'entreprise exécutant les travaux**.

ARTICLE 5 : Cette signalisation temporaire devra être mise en place uniquement pendant les heures des travaux de jour entre 07h00 et 18h00.

1Coordonnées GPS: RD0946 de 50.693,2.566 à 50.693,2.565

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

ARTICLE 7 : M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de DUNKERQUE,
M. Le maire de la commune de MORBECQUE,
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE DUNKERQUE,
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DES FLANDRES,
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
M. le Directeur des Transports Départementaux,
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 10 juillet 2023
Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,

Publié le 10/07/2023

Annexes - plans de situation

Situation des travaux

Déviation(s)
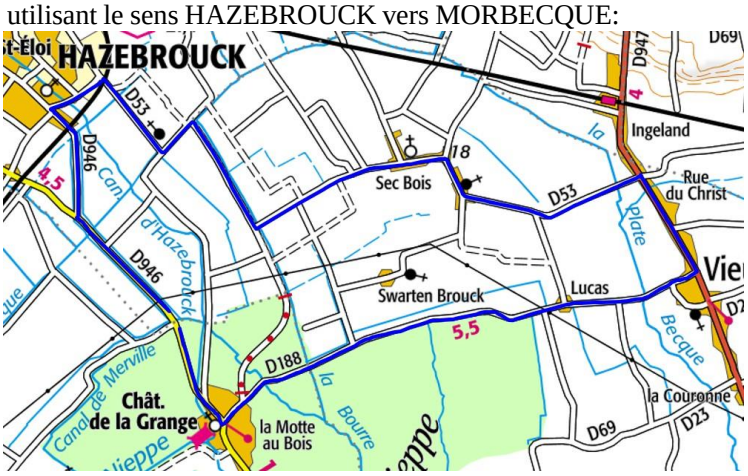
Déviation pour les usagers utilisant le sens HAZEBROUCK vers MORBECQUE: